



Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 26 janvier 2026

Délibération : N° 2026-08

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt six le 26 janvier à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 16 janvier 2026

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Grégory RONDIER, Marie-Madeleine PRUSSE, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Patrice POULAIN

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, David BOUTILLIER, Yannick GUEUDET, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY

Secrétaire de séance : Patrice POULAIN

Réhabilitation d'un local en bureaux – Construction d'un escalier et d'un ascenseur –

Avenant n°1 Lot 1 : démolition-désamiantage

DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de l'opération « Réhabilitation d'un local en bureaux – Construction d'un escalier et d'un ascenseur », des travaux complémentaires imprévisibles à l'ouverture du chantier doivent être programmés.

Ces travaux concernent la démolition manuelle par burineur du carrelage et de la chape dans le futur bureau partagé (actuelle salle d'eau – superficie de 13,7m²) puis le chargement et l'évacuation des gravats en centre de recyclage.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 1 200 € HT soit 1 440 € TTC pour le lot 1 attribué à RSL MULLER (Route du Pont Boutreux – 02 140 VERVINS)

Montant marché de base : 54 552,66 € HT soit 65 463,19 € TTC

Montant de l'avenant n°1 : 1 200 € HT soit 1 440 € TTC

Total nouveau marché : 55 752,66 € HT soit 66 903,19 € TTC soit 2,2 % d'écart par rapport au marché initial

Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux supplémentaires ;

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 du lot 1 « Démolition-désamiantage » d'un montant de 1 200 € HT, soit 2,2 % d'écart par rapport au marché initial ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous documents y afférant ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Johann WERY

Le Secrétaire de séance,
Patrice POULAIN

